

REUNION DU CONSEIL 27 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	21 Janvier 2020
Affichage le :	18 Février 2020
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents :	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD (procuration de Bernard BOUVARD), Thierry BARRON, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Marie-France BOUVIER, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, LE LOUP Patrick, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Serge PIOTTON (procuration de Thierry LEBRETON), Jacques POMIES (procuration d'Adrien BAVOUX), Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Gilbert BRUN, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET et Valérie ROUX.
Absents excusés :	Thierry LEBRETON a donné procuration à Serge PIOTTON, Adrien BAVOUX a donné procuration à Jacques POMIES Bernard BOUVARD a donné procuration à Michel BOUQUEROD.
Secrétaire de séance :	Gérard CARRAZ

Suite à la fusion de la nouvelle communauté de communes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification des statuts – choix du nom de la communauté de communes

Après délibération, le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Ouverture de crédits
-------	----------------------

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'afin de régler les factures d'investissement reçues avant le vote du budget il convient d'ouvrir des crédits nouveaux sur l'exercice 2020 :

Compte 21538 : Eclairage public Saint Maurice pose mat et luminaire: 1 840.00 €
Compte 21538 : Eclairage public ZA terrassement : 2 190.00 €
Compte 21538 : Eclairage public ZA pose mat et luminaire : 2 000.00 €
Compte 165 : caution Docteur REDIN : 400.00 €
Compte 2132 : Ancienne Gendarmerie note frais n°3 : 4 490.00 €
Compte 21318 : Salle des fêtes crépis : 15 000.00 €
Compte 21318 : Salle des fêtes bardage : 11 500.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'ouverture de crédit suivante

Compte 165 : + 400.00 €
Compte 21538 : + 6 030.00 €
Compte 2132 : + 4 490.00 €
Compte 21318 : + 26 500.00 €

DIT que les crédits seront portés au budget 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Avenant maîtrise d'œuvre Ancienne Gendarmerie
-------	-----------------------------------------------

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la modification du montant des travaux prévus à l'ancienne gendarmerie il convient d'établir un avenant pour la maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Sica Jura. Le montant initialement prévu était de 680 000 € HT, le nouveau est de 696 000 € HT. Le montant prévisionnel définitif des travaux sera connu ultérieurement lorsque tous les lots seront attribués. Le taux de rémunération ne change pas il reste à 6.90 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **ACCEPTTE** l'avenant proposé par SICA JURA pour un montant HT de travaux de 696 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Chemins de Louvenne et Saint Julien - Saint Maurice
-------	-----------------------------------------------------

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour la couverture en noire des deux chemins à savoir chemin Cortès à Saint Maurice et chemin Borrod à Louvenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

- **Chemin de Louvenne par 1 abstention et 26 voix pour**
- **Chemin de Saint Julien – Saint Maurice à l'unanimité**

DECIDE de réaliser les travaux de couverture des chemins de Saint Maurice et Louvenne

ACCEPTTE les devis de l'entreprise Boisson établis comme suit : chemin de Saint Maurice 9 030.00 € HT et chemin de Louvenne 6 750.00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants

DECIDE d'inscrire au compte 2151 les crédits correspondants au budget 2020 pour un montant de 18 950.00 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au dossier

Objet	Remboursement par l'Association Foncière de Louvenne de l'indemnité de la secrétaire
-------	--------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le remboursement de l'Association Foncière de Louvenne concernant l'indemnité de la secrétaire et de l'autoriser à verser cette indemnité à la secrétaire de l'Association Foncière de Louvenne via le logiciel de paie communal. En effet, l'Association Foncière de Louvenne n'a pas de logiciel de paie et suite à la mise en place du prélèvement à la source, il faudrait effectuer des démarches compliquées pour le mettre en place. L'Association Foncière doit honorer cette indemnité à la secrétaire pour un montant de 457.35 € brut représentant trois années (2018, 2019 et 2020). Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2021, la commune de Val Suran prendra en charge le paiement de l'indemnité annuelle du secrétariat de l'Association Foncière de Louvenne.

Monsieur Mickaël BERTARINI étant le Président de l'Association Foncière de Louvenne quitte la salle pendant les délibérations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** de mandater l'indemnité à la secrétaire de l'Association Foncière de Louvenne pour un montant de 457.35 € représentant trois années (2018,2019 et 2020).
- **DIT** que l'Association Foncière de Louvenne remboursera la commune d'un montant de 457.35 € brut
- **ACCEPTTE** qu'à compter de 2021 cette indemnité annuelle d'un montant de 152.45 € sera versée à la secrétaire de l'Association Foncière par la commune
- **DIT** qu'à compter de 2021, l'Association Foncière de Louvenne remboursera cette indemnité à la commune de Val Suran
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Remboursement par l'Association Foncière de St Julien l'indemnité de la secrétaire
-------	------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le remboursement de l'Association Foncière de St Julien concernant l'indemnité de la secrétaire et de l'autoriser à verser cette indemnité à la secrétaire de l'Association Foncière de St Julien via le logiciel de paie communal. En effet, l'Association Foncière de St Julien n'a pas de logiciel de paie et suite à la mise en place du prélèvement à la source, il faudrait effectuer des démarches compliquées pour le mettre en place. L'Association Foncière doit honorer cette indemnité à la secrétaire pour un montant de 200.00 € brut. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2021, la commune de Val Suran prendra en charge le paiement de l'indemnité annuelle du secrétariat de l'Association Foncière de St Julien.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** de mandater l'indemnité à la secrétaire de l'Association Foncière de St Julien pour un montant de 200.00 €.
- **DIT** que l'Association Foncière de St Julien remboursera la commune d'un montant de 200.00 € brut
- **ACCEPTTE** qu'à compter de 2021, cette indemnité annuelle d'un montant de 200.00 € devra être versée à la secrétaire de l'Association Foncière de St Julien par la commune
- **DIT** qu'à compter de 2021, l'Association Foncière de St Julien remboursera cette indemnité à la commune de Val Suran
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Remboursement caution Docteur REDIN
-------	-------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ au 31 décembre du Docteur REDIN du Cabinet médical. Une caution de 400 € a été versée lors de la prise de location des locaux. Un état des lieux a été établi et ne laisse apparaître aucun dégât. Il convient de rembourser la caution versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de rembourser la caution versée par le Docteur REDIN pour un montant de 400.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier

Objet	Terrain de Tennis
-------	-------------------

Pour information, Monsieur CAFFAREL, Président du club, s'engage à verser une participation à hauteur de 1 000.00 €. Ce dernier a déposé auprès des communes des demandes de subvention ainsi qu'à la Fédération Française de Tennis. Le demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été acceptée.

Objet	Tour de garde - Elections municipales du 15 et 22 mars 2020
-------	-------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales vont se dérouler les dimanches 15 et 22 mars prochain. Quatre bureaux de vote seront mis en place dans les communes déléguées. Les conseillers doivent réfléchir à leurs disponibilités afin de tenir une permanence lors de ces élections. Tous les membres du conseil sont actifs jusqu'à la mise en place du nouveau conseil municipal. Un tableau de permanence est à disposition au secrétariat de mairie.

Objet	Modification des statuts – choix de nom de la communauté de communes
-------	----------------------------------------------------------------------

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la création d'une nouvelle communauté de communes issues de la fusion de la communauté de Communes du Pays des Lacs, de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, de la Communauté de Communes Petite Montagne et la Communauté de Communes Jura Sud a été mise en place. Une conférence des maires s'est réunie afin de proposer un nouveau nom pour cette nouvelle communauté de communes qui est « Terre d'Emeraude Communauté » et qui sera complété par le slogan « Le Sud-Jura révélé » qui a été confirmé par un conseil communautaire le 14 janvier 2020. Un nouveau projet statut a été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix contres, 5 abstentions et 15 voix pour

D'approuver « Terre d'Emeraude Communauté » comme nouveau nom de la Communauté de communes et de modifier les statuts en ce sens ;

De prendre note que le nom sera accompagné du slogan « Le Sud-Jura révélé » ;

D'approuver les statuts de la Communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération ;

De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

Camping : Le camping ouvrira à partir du samedi 11 avril 2020. La commune va recruter une personne pour effectuer la gestion, le ménage et sera régisseuse.

Gendarmerie : Le permis de construire est en cours d'élaboration.

MAM : Le permis de construire a été accordé. Les appels d'offres sont lancés.

Rue Guillaumod : Des travaux de réhabilitation de canalisation des eaux vont débutés courant février 2020.

Manifestations :

Samedi 08 février 2020 : Moules/Frites organisées par l'ASSJ à partir de 19h00 - salle des fêtes

Vendredi 14 février 2020 : Cinéma 20h30 - salle des fêtes

Jeudi 05 mars 2020 : Collecte de sang – salles des fêtes

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
F. BRIDE

